

Préfecture de la Côte d'Or

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

**Projet d'aménagement de la ZAC du Parc d'activité de Beauregard
à LONGVIC et OUGES**

**Déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité du PLU de LONGVIC et du POS
d'OUGES, et enquête parcellaire**

Objet des enquêtes publiques

Par arrêté préfectoral du 22 mars 2016 ont été prescrites les enquêtes publiques suivantes relatives au projet d'aménagement de la ZAC du Parc d'activités de Beauregard sur le territoire de la commune de LONGVIC et OUGES (création d'un parc d'activités d'une superficie d'environ 80 ha destiné à l'activité industrielle et artisanale : entreprise de BTP, location de matériels, entrepôts, fournisseurs de matériaux, services commerciaux spécifiques, ateliers mécaniques, ...) :

- enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de LONGVIC et du plan d'occupation des sols d'OUGES
- enquête parcellaire destinée à déterminer avec précision les biens à acquérir en vue de la réalisation du projet ainsi que la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés.

La publication de l'avis d'enquête est faite notamment en vue de l'application de l'article R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui précise que « *les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à l'indemnité.* »

Date et siège des enquêtes publiques

Les enquêtes publiques se dérouleront conjointement du **13 avril 2016 au 13 mai 2016 inclus**, soit 31 jours consécutifs, à la mairie de LONGVIC.

Lieu des enquêtes et mises à disposition des dossiers

Le dossier relatif à la déclaration d'utilité publique comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, le dossier de mise en compatibilité du PLU de Longvic, le dossier de mise en compatibilité du POS d'Ouges et le dossier d'enquête parcellaire seront tenus à la disposition du public à la mairie de LONGVIC et à la mairie d'OUGES aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (mairie de LONGVIC : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h; mairie d'OUGES : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30).

Seront également tenus à la disposition du public dans les mêmes conditions, des registres destinés à recevoir les observations du public sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du PLU et les limites des biens à exproprier.

Les observations pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête (soit au plus tard le 13 mai 2016), à l'adresse postale de la mairie de LONGVIC : Allée de la Mairie – 21600 LONGVIC.

Désignation du commissaire enquêteur

-- M. Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire,

- M. Bernard MAGNET, Colonel honoraire de gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de M. MARTIN.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mercredi 13 avril 2016 de 9 h à 12 h à la mairie de LONGVIC
- le mardi 26 avril 2016 de 14 h à 17 h à la mairie d'OUGES
- le samedi 30 avril 2016 de 9 h à 12 h à la mairie de LONGVIC
- le lundi 2 mai 2016 de 14 h à 17 h à la mairie d'OUGES
- le vendredi 13 mai 2016 de 15 h à 18 h à la mairie de LONGVIC

Responsable du projet, communication du dossier et des observations du public

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) – 8 rue Marcel Dassault – CS 87972 – 21079 DIJON Cedex (responsable du projet : M. Grégory LAGRANGE – tel : 03 80 72 18 71).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Côte d'Or, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations formulées par le public au cours des enquêtes sont consultables pendant la durée des enquêtes à la mairie de Longvic. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée des enquêtes, sur demande formulée auprès de la mairie de Longvic.

Décisions pouvant être adoptées au terme des enquêtes et autorité compétente

Le préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet et approuvant la mise en compatibilité du PLU de LONGVIC et du POS d'OUGES, ainsi que l'arrêté déclarant cessibles les biens à acquérir en vue de la réalisation du projet.

Consultation et communication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU de LONGVIC et du POS d'OUGES

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rendre ses rapports et ses conclusions motivées concernant l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du PLU de LONGVIC et du POS d'OUGES, et l'emprise des biens à exproprier.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU de LONGVIC et du POS d'OUGES seront tenus à la disposition du public dans les mairies de LONGVIC et OUGES, ainsi qu'à la préfecture de la Côte d'Or, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Côte d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) rubrique Publication / Déclaration d'utilité publique (DUP).

LA PRÉFÈTE,
Pour la préfète et par délégation
La chef de bureau

Signé : Evelyne MORI